

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du vendredi 19 mars 2010



### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

**Présents :** M.M. VALETTE Nicole, BOULAS Jacques, HERIGAULT Andrée, METEAU Stéphanie, PIGOUET Raoul, SOURIAU Jacqueline, FUME Annick, GILBERT Jeanne.

**Absent mandant d'un pouvoir:** Mme COUTURIER Marie-Christine

**Secrétaire de séance :** M. PIGOUET Raoul

*Mme Nicole VALETTE, Maire et Présidente du C.C.A.S., ouvre la séance et invite l'assemblée à prendre connaissance du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2009, lequel est adopté à l'unanimité.*

## ORDRE DU JOUR

### MAISONNÉE SAINT-MARTIN

#### Personnel

##### Contrat CAE

Mme la Présidente informe l'assemblée de la démission d'un agent social contractuel à temps incomplet avec effet au 31 mars prochain. Elle indique ensuite que dans la perspective de remplacer cet agent, il y a la possibilité de recruter une personne en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) sous la forme d'une convention avec l'Etat (Pôle Emploi) et bénéficiaire d'une prise en charge du salaire à hauteur de 90%. Après débat, le conseil d'administration approuve le projet de contrat CAE sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 24/35ème, tel qu'il est présenté et autorise la présidente à lancer un appel à candidature pour ce poste.

##### Réorganisation des emplois du Temps.

Madame la Présidente donne connaissance du projet de réorganisation des horaires de travail des agents sociaux de la Maisonnée. Cette réorganisation consiste pour l'essentiel à transformer les gardes de nuit en astreintes de nuit en semaine et les week-end et jours fériés. Le Conseil d'Administration approuve ce projet tel qu'il est présenté.

##### Régime Indemnitaires

Mme la Présidente indique que dans le cadre de la réorganisation du travail des agents sociaux et de l'instauration des astreintes de nuit à la Maisonnée, il convient de prévoir la rémunération de ces astreintes sous la forme d'indemnité forfaitaire sur la base de 10,00€ par nuit en semaine et 18,00€ par nuit le week-end et jours fériés. D'autre part, la Présidente précise que la Maîtresse de Maison effectue également des astreintes de nuit et ne peut pas bénéficier des indemnités d'astreintes car elle possède un logement de fonction dans l'établissement. Néanmoins, la Présidente propose de lui majorer l'indemnité d'exercice et des missions en compensation et à hauteur de 70,00€ net par mois avec effet au 1er Avril prochain.. Après débat, le conseil d'administration accepte de la mise en place du régime indemnitaire tel qu'il est présenté.

## **BILAN DE FONCTIONNEMENT. EXERCICE 2009.**

Le conseil d'administration est invité à prendre connaissance du bilan comptable de l'exercice 2009 dont le montant total des dépenses s'élève à 322 808,39 €, celui des recettes à 328 345,25 € d'où un excédent de 5 536,86 €.

## **COMPTES ADMINISTRATIFS 2009**

Sous la présidence de Monsieur Raoul PIGOUET, membre du C.C.A.S. et doyen de la séance, les comptes administratifs de l'exercice comptable 2009 du C.C.A.S. et de la Maisonnée Saint-Martin, ont été présentés et votés à l'unanimité par l'assemblée. La clôture de ces budgets laisse apparaître les résultats cumulés suivants :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>C.C.A.S.</b>	-304,70	/
<b>Maisonnée Saint-Martin</b>	+ 24 583,25	+ 8 123,67

## **PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2010.**

Mme Nicole VALETTE, Présidente, a invité l'assemblée à prendre connaissance des propositions budgétaires pour l'exercice 2010, lesquelles ont été adoptées à l'unanimité selon le détail suivant :

### ***Budget Primitif du C.C.A.S.***

Section de fonctionnement..... 3 325,00 €  
Section d'investissement..... /

### ***Budget Primitif de la Maisonnée Saint-Martin***

Section de fonctionnement..... 347 903,25 €  
Section d'investissement..... 8 123,67 €

## **SUBVENTIONS**

Les demandes d'aide financière et de subvention au titre de l'année 2010 ont été accordées selon le détail suivant :

- ◆ Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.) ..... 1 500,00 €
- ◆ Association Banque Alimentaire de la Vienne..... 500,00 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

*L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la Présidente invite les membres du conseil d'administration à signer le registre des délibérations et lève la séance à 19 h 35.*

Vu la présidente,  
Mme Nicole VALETTE.

Le secrétaire de séance,  
M. PIGOUET Raoul